

Quelques pays seulement avaient reconnu en Europe le droit de vote aux femmes.

Les femmes votent dans tous les pays d'Europe intégralement ou partiellement EXCEPTÉ EN SUISSE, EN YOUGO-SLAVIE, EN BULGARIE... ET EN FRANCE.



Lettre Ouverte aux Sénateurs

C'est dans quelques jours, Messieurs, que vous allez discuter sur le vote des femmes et nous voulons tout d'abord vous remercier d'avoir enfin décidé de mettre la question à l'ordre du jour.

aux arguments et objections qui pourront être apportées au Sénat par nos adversaires.

LES PAYS ETRANGERS QUI ONT DONNE LE VOTE AUX FEMMES L'ONT-ILS REGRETTÉ ?

Nous aimerions savoir sur quels faits précis M. Labrousse a pu s'appuyer pour sembler l'admettre. Peut-être a-t-il rencontré quelques misogynistes étrangers peu satisfaits de l'égalité des sexes, mais, nous mettons au défi le Sénateur de la Corréze d'apporter au Sénat des précisions et d'indiquer officiellement quel est le pays qui, après avoir fait une expérience, a cherché à restreindre le droit des femmes; quel est le pays qui aurait manifesté en assemblée officielle une opinion comme la sienne. Par contre, nous voulons nous-même donner quelques faits qui démentent les affirmations de M. Labrousse.

OPPOSE-T-ON DES ARGUMENTS DE PRINCIPE AU VOTE DES FEMMES ?

La Commission sénatoriale du suffrage féminin vient de confirmer que le 15 mars, M. Héry, sénateur des Deux-Sèvres, présentera au Sénat le rapport déposé en 1927 par M. Pierre Marraud.

Sans méconnaître la différence des caractères féminin et masculin, déclare-t-il, nous ne croyons pas que la femme soit frappée d'une incapacité, en quelque sorte, originelle, de prendre part à la vie publique.

Et plus loin : La femme, quant au jugement, à la clairvoyance, à l'intelligence peut supporter toutes les comparaisons avec l'autre sexe.

Il ajoutait seulement en 1927 que cette opinion n'impliquait pas l'octroi immédiat du droit de suffrage aux femmes.

Sans contester en aucune manière l'aptitude théorique de la femme à l'exercice du suffrage, il n'y a pas lieu en pratique, de modifier actuellement l'état de choses existant.

C'est donc sur le seul point de l'opportunité que M. Pierre Marraud appuyait sa thèse, la conclusion de son rapport étant celle-ci :

Nous demandons donc aux impatiences féministes une attente de quelques mois dont elles peuvent s'accommoder.

Ainsi donc, en 1927, M. Marraud demandait « aux impatiences féministes » d'attendre quelques mois. Cinq ans s'étant écoulés, nous ne voyons pas très bien comment M. Pierre Marraud lui-même pourrait actuellement nous refuser nos droits.

Mais si le rapport lui-même, ne pose aucune objection de principe, nous voudrions cependant répondre par avance

mes, dans la grande majorité des Etats, montra une augmentation en proportion plus grande que ceux émis par les hommes. Il a donné une plus grande prééminence à la législation intéressant plus particulièrement et les femmes et les enfants, quoique les femmes ne soient pas occupées uniquement de ces questions, à l'exclusion d'autres sujets ayant une plus grande importance. Dans toutes les questions concernant la Défense nationale et les intérêts de l'Empire, elles se sont montrées aussi prévoyantes et pleines de discernement que les hommes. Parce que cette réforme n'a eu que de bons résultats, quoique un désastre fut universellement prédit, nous répétons respectueusement que toutes les nations possédant un gouvernement représentatif seraient bien avisées en accordant le vote aux femmes.

ETATS-UNIS

En 1869, un Etat, le Wyoming, accordait aux femmes leurs droits politiques. Devant les résultats obtenus, d'autres Etats suivirent peu à peu :

- 1893 Le Colorado.
1895 L'Utah.
1896 L'Iaho.
1910 Le Washington.
1911 La Californie.
1912 L'Orégon.
1912 Le Kansas.
1912 L'Arizona.
1913 L'Alaska.
1914 Le Montana.
1914 Le Nevada.
1917 L'Etat de New-York.
1918 L'Oklahoma.
1918 Le South-Dakota.
1918 Le Rhode-Island.
1918 Le Michigan.

En 1920 les deux tiers des Etats, soit 36 sur 48, ont accompli la réforme qui s'applique alors de droit à l'ensemble de la Fédération.

Croit-on que si un des Etats avait eu à se plaindre du suffrage féminin, 36 Etats auraient successivement et par voie de referendum masculin accordé le suffrage aux femmes ?

A-t-on entendu depuis la généralisation de la réforme la moindre protestation d'une des parties des Etats-Unis contre la loi adoptée? au contraire, après les droits politiques les femmes obtiennent les mêmes possibilités d'accéder aux fonctions publiques et leur influence grandit de jour en jour.

En Europe, même observation qu'en Amérique et en Océanie. Voici quelques exemples :

FINLANDE.

- 1863. — Electorat municipal pour les districts de campagne.
1872. — Electorat municipal pour les centres des villes.
1907. — Droits, égaux pour les hommes et les femmes en matière politique.
1917. — Egalité des droits municipaux pour tous les citoyens payant l'impôt.

SUÈDE.

- Même progression par suite des bons résultats obtenus :
1862. — Electorat des femmes.
1909. — Egalité des droits municipaux.
1918. — Egalité absolue des deux sexes

pour le suffrage politique et le suffrage municipal.

NORVÈGE.

La situation y est identique :
1902. — Suffrage municipal restreint.
1907. — Suffrage politique restreint.
1910. — Egalité des droits municipaux.
1913. — Egalité des droits politiques.
Nous pourrions continuer cette même nomenclature pour le Danemark et la plupart des pays.

ANGLETERRE.

L'exemple de l'Angleterre est cependant spécialement typique.
En 1869. — Electorat Municipal.
1907. — Egalité municipale.
1918. — Droits politiques pour les femmes au-dessus de 30 ans.
1929. — Egalité absolue des droits politiques entre les hommes et les femmes.

AUTRES PAYS.

Comment après de tels exemples M. Labrousse ose-t-il parler de recul? de regrets? Et il ne s'agit là que de pays ayant donné peu à peu le droit de vote aux femmes. Depuis la guerre un certain nombre l'ont obtenu sans étape : Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne, Pays baltes, etc. Qui pourrait citer une loi ayant par la suite restreint le droit des femmes dans l'un de ces pays? Un seul homme politique a affirmé sa volonté, s'il arrivait au pouvoir, de remettre les femmes en servitude, c'est Hitler. Est-ce vraiment sur son exemple et son programme que M. Labrousse compte appuyer son argumentation au Sénat?

Nous reproduisons par ailleurs la carte d'Europe au point de vue des droits féminins avant la guerre de 1914 et la situation du suffrage féminin, telle qu'elle existe aujourd'hui. Nous pensons que c'est là la meilleure démonstration des progrès accomplis, puisqu'il ne reste plus à l'heure actuelle, en Europe, que la Bulgarie, la Yougoslavie, la Suisse et la France, pour maintenir la femme en état d'infériorité. Si en Suisse la réforme n'est pas encore votée c'est que toute loi doit être acceptée d'abord par un référendum et par

un référendum des hommes seulement. On comprend que la majorité des hommes d'un pays hésite à abandonner les privilèges qui leur sont reconnus, par la loi; mais comment admettre qu'en France l'élite des hommes désignés par la Nation pour légiférer ne comprenne pas la nécessité d'accomplir un acte de justice et de bon sens réalisé intégralement ou partiellement dans tous les grands pays européens?

LE DROIT DE VOTE ET LA FAMILLE

Un des grands arguments opposés au vote des femmes c'est que le droit de vote porterait atteinte à l'unité familiale. Il est vraiment difficile de soutenir sérieusement cette proposition. Dans une famille le mari et la femme peuvent avoir des idées différentes au point de vue moral, au point de vue religieux, au point de vue intellectuel. Pourquoi l'homme et la femme n'auraient-ils pas le droit d'avoir des idées différentes au point de vue politique? Croit-on vraiment que le bonheur de la famille sera atteint parce que l'homme et la femme seraient susceptibles de voter différemment? Il y a là non seulement un argument puéril sur lequel il est inutile d'insister.

Si la femme est bonne ménagère et que l'homme est heureux chez lui, ce n'est certes pas parce qu'elle votera pour Pierre quand lui votera pour Paul, qu'il y aura division dans le ménage. Nous croyons au contraire que vis-à-vis des enfants la situation de la mère se trouvera relevée et son prestige augmenté du fait qu'elle sera placée sur le même plan que son mari au point de vue civique.

Que peut-il se passer dans la tête du grand garçon qui va avoir 21 ans et que le pays juge apte à voter, alors que sa mère qui l'a élevé, soigné, instruit est jugé par la loi incapable et indigne d'apporter son opinion sur les affaires du pays? Cette infériorité civique de la femme est une injuste humiliation qu'il est de l'intérêt même de la famille de faire cesser.

LES FEMMES NE FONT PAS LE SERVICE MILITAIRE

Faut-il encore discuter cet argument vraiment puéril? Il n'y a en fait aucun rapport entre le droit de vote et le service militaire, les embusqués de la guerre et les réformés votent aussi bien que les anciens combattants alors que les militaires de carrière n'ont même pas le droit d'apporter leur bulletin dans l'urne. Si certains ont cru devoir rapprocher le service militaire et le droit de vote, c'est pour affirmer que la femme-citoyenne devait, elle aussi, au pays un service civique. Mais quelle femme, Messieurs, a jamais refusé de servir le Pays? et ne peut-on considérer d'autre part comme un service civique et ses longues tribulations, ses charges et ses longues tribulations. Mettre au monde un enfant, en faire un homme moralement, civiquement, socialement, n'est-ce point un service équivalent sinon supérieur aux quelques mois passés sous les drapeaux? Si cette équivalence n'était pas jugée suffisante, qu'on nous en propose une autre. Nous accepterions volontiers pour notre part que les femmes

1932-18-03
no 1013

soient toutes contraintes à un stage d'infirmité et qu'elles soient recrutées à ce titre, le cas échéant en temps de calamité, puisque, nous voulons l'espérer, il ne sera plus jamais question maintenant d'hostilités, ni de guerre.

Ajouterons-nous que des hommes récemment naturalisés acquièrent le droit de vote sans avoir jamais accompli le moindre service militaire?

Alors que M. Héry parlait l'autre jour de « patriotisme », nous permet-il de lui demander lequel est le plus français d'un étranger fraîchement naturalisé, ou d'une femme qui a soigné au front les blessés pendant cinq ans? Et comment comparer nos paysannes, nos éducatrices, nos travailleuses si profondément françaises avec ces milliers d'individus à peine au courant de notre histoire et de notre civilisation que nos lois considèrent comme « citoyens » alors que ce titre nous est refusé.

L'EDUCATION POLITIQUE DE LA FEMME N'EST PAS FAITE

Voilà un des grands arguments des politiciens actuels. Mlle Campoamor, députée radicale socialiste d'Espagne y a fort bien répondu lors d'une conférence qu'elle fit récemment à la salle Wagram :

Les hommes politiques refusent les droits aux femmes sous prétexte qu'elles ne sont pas préparées, mais ils refusent éternellement de les préparer jusqu'au jour où elles exercent des droits!

Cette soi-disant absence d'éducation politique n'est en effet, qu'un prétexte, car on n'a jamais vu les hommes faire l'éducation politique des femmes tant qu'elles n'avaient pas obtenu leurs droits et c'est même pourquoi nous pensons que le Sénat agirait judicieusement en donnant dès maintenant aux femmes le droit de vote pour les élections qui suivraient celles-ci, 1934, élections municipales, 1936, élections législatives, leur permettant ainsi de s'adapter à la vie politique et de rentrer dans les cadres existants.

En ce qui concerne l'éducation politique elle-même, nous ne la concevons pas d'ailleurs de la même façon que les politiciens. Alors qu'elle consiste pour eux à instruire les femmes des nuances de partis et des tendances les plus significatives, pour nous l'éducation des femmes consiste surtout dans le développement de leur personnalité, dans leur éducation sociale et civique. Ce que nous voulons, c'est que les femmes connaissent les besoins du pays, qu'elles suivent avec intérêt et de façon objective les journaux d'information, c'est en somme ce que leur jugement soit assez formé pour ne pas subir les influences du dehors. Eh bien, sur ce terrain-là nous estimons que, dès maintenant, il existe une élite féminine comme il existe une élite masculine. Depuis cinquante ans que fonctionne l'égalité dans l'enseignement féminin, nous pouvons dire que les générations formées par un personnel d'élite sont prêtes à répondre à l'appel de la nation. S'il existe encore dans la masse des femmes incultes qui se laisseront diriger par leurs instincts ou par des influences extérieures, nous pouvons affirmer que la situation est sensiblement la même pour les hommes. Et nous avons la certitude que ces femmes munies de leurs droits auront vite fait de se mettre au courant des connaissances rudimentaires auxquelles s'est adaptée la masse masculine : leur bon sens naturel et leur esprit critique les aidera à triompher des premières embûches. Nous ne nions pas qu'il y ait là un sérieux travail à faire et pour l'élite féminine et pour l'élite masculine (qui aura besoin du concours de ces femmes); mais pourquoi redouter ce travail? et n'est-ce pas après tout par passe que les politiciens craignent un nouvel effort à entreprendre? Vaut-il mieux pourtant laisser dans un pays une masse complètement éloignée des ques-

tions actuelles en ne lui donnant aucun droit, ou bien doit-on tenter de faire peu à peu son éducation pour la libérer de l'ignorance et des préjugés?

Certains sénateurs redoutent surtout sur les femmes l'influence cléricale. Il faut s'entendre sur ce mot. La femme a eu et aura toujours des aspirations morales; qu'elle ait ou non le droit de vote, elle sera toujours attirée vers ceux qui la guideront vers un plan supérieur; mais nous croyons que le bon sens de la femme, au fur et à mesure qu'elle sera davantage éclairée, l'éloignera de ceux qui voudront profiter de ses aspirations morales pour servir des intérêts politiques. Il faut distinguer la religion du cléricisme, et si nous croyons qu'un grand nombre de femmes sont encore religieuses dans la plus noble acception du mot, nous croyons que les meilleures d'entre elles ne sont pas cléricales et que les droits accordés aux femmes seront peut-être le moyen le plus sûr d'obliger les hommes à éloigner les femmes du cléricisme.

Un grand nombre de sénateurs des partis de gauche savent fort bien que dans leur propre région beaucoup de leurs électeurs vont à l'église et ne sont pas pour cela des cléricaux. Veuillez admettre Messieurs, qu'il puisse en être de même pour les femmes.

LE VOTE DES FEMMES AMENERA EN FRANCE UNE REACTION

Sur ce point également, nous pouvons affirmer que dans aucun pays le suffrage féminin n'a favorisé la réaction, pas plus du reste que la révolution. Contrairement à l'idée généralement admise, le vote féminin a eu plutôt pour effet de consolider les partis modérés.

Elles se sont surtout attachées aux votes de signification économique (Angleterre), ou pacifiste (Allemagne). Nos adversaires ont déclaré que les femmes avaient voté pour Hindenburg contre Marx et que c'était bien la preuve qu'elles étaient nationalistes; mais comme nous l'avons écrit à cette époque, le vote Hindenburg contre Marx avait d'autres causes que le titre du maréchal.

La question : « protestants contre catholiques » se posait au premier plan et s'est nettement manifestée dans les votes où les voix ont été comptées séparément. C'est, en réalité, le centre modéré et pacifiste qui a bénéficié dans les dernières élections allemandes des voix féminines, alors que les partis nationalistes et communistes ont perdu des sièges.

Nous avons envoyé à ce moment-là à tous les parlementaires les chiffres indiquant qu'à Berlin, Leipzig, Wiesbaden, Cologne, Francfort où les bulletins féminins ont été recueillis séparément, les indications ont été symptomatiques : les femmes ont voté moins nombreuses que les hommes pour Hitler et les communistes; plus nombreuses qu'eux pour le centre.

En ce qui concerne l'affirmation, d'ailleurs non vérifiée, que les Allemandes auraient voté autrefois pour Hindenburg, qu'en retiendrait-on aujourd'hui où Hindenburg opposé à Hitler représente pour la France la seule possibilité d'ordre, la seule espérance de voir réaliser une entente franco-allemande!

En Hollande, le vote des femmes a plutôt renforcé le parti socialiste.

En Angleterre, les femmes comme les hommes sont fortement influencées par les événements en cours et à quelques années d'intervalle 1923, 1924, 1931, elles ont participé à des élections qui furent conservatrices puis travaillistes, puis conservatrices. La femme, là comme ailleurs, ne vote pas en tant que femme, mais en tant que membre d'une classe sociale influencée par les événements en cours. Qui n'a remarqué aux dernières élections anglaises que les travailleuses comme les travailleurs émus de la crise nationale

anglaise, ont voté pour les conservateurs. A un autre moment, sous d'autres impulsions, la classe ouvrière votera à nouveau pour les travaillistes.

En Tchécoslovaquie, ce seraient plutôt les partis de gauche qui auraient bénéficié du vote des femmes; mais, en fait, il est très difficile de le prouver nettement.

Un seul pays, la Belgique, nous offre un exemple typique; car, il y a là le vote obligatoire et les femmes ne prennent part qu'aux élections municipales. Il est donc facile de voir la différence des résultats dans les élections où votent les femmes et celles où elles n'y votent pas.

Eh bien, en fait, il n'y a pas de différence : les élections, avec ou sans les femmes, donnent les mêmes résultats : avantageux pour les partis socialistes et catholiques; plutôt médiocres pour le parti libéral; très mauvais pour les communistes.

Alors nous dirait-on à quoi bon le vote des femmes, si elles ne font que doubler les voix masculines?

Sur ce point, il est facile de répondre que si les femmes ne changent pas l'équilibre politique, leurs votes ont une influence considérable sur le programme et l'action des candidats. Les réformes sociales auxquelles elles tiennent, les lois qui les intéressent sont prises en considération quand elles votent et laissées de côté quand elles ne votent pas. Comme l'avait si bien dit le regretté René Viviani quand il défendit notre cause à la Chambre des Députés : « Ceux qui ne votent pas, ne comptent pas! ».

Et c'est pour cela même que les femmes veulent voter.

Mais ce n'est pas pour cela seulement, car elles ont la conviction que le vote féminin est à la fois de leur intérêt et de l'intérêt du Pays.

L'INTERET DU PAYS

En lisant le *Journal Officiel* du 27 février 1932 nous avons vu avec stupéfaction que M. Héry estimait qu'il était « rationnel et patriotique » de ne pas accorder le droit de vote aux femmes. Nous protestons avec la dernière énergie contre les paroles du rapporteur et nous espérons que s'il se plaçait à nouveau sur ce terrain le Sénat serait unanime à le rappeler à l'ordre.

Comment faire aux Françaises l'injure de considérer qu'elles n'ont pas aussi bien mérité de la Patrie que M. Héry lui-même? Que penseront les veuves de guerre, les mères qui ont donné leurs fils au pays en apprenant ce que l'on dit d'elles au Sénat? Comment parler de patriotisme et ne pas se rappeler de « que les femmes ont fait pendant la guerre, dans les hôpitaux, dans les usines, aux champs, dans toutes les œuvres vraiment patriotiques qu'elles avaient créées? »

Comment ne pas comprendre aussi que le pays lui-même a besoin du concours des femmes pour lutter efficacement contre les fléaux sociaux qui sont la plaie de notre pays. Certes un grand nombre de lois ont été votées par les hommes, mais ces lois sont insuffisantes et elles manquent parfois de l'esprit pratique, de l'esprit minutieux qui est la caractéristique même de l'esprit féminin.

En ce qui concerne la lutte contre la mortalité infantile, jamais on n'arrivera à des résultats sérieux tant qu'il n'y aura pas dans chaque conseil municipal quelques femmes susceptibles de s'occuper spécialement des consultations de nourrissons, des femmes enceintes, de la santé de l'enfant. Faut-il ajouter que pour lutter contre l'alcoolisme et le vice un corps électoral féminin serait bien nécessaire? Quel parlementaire de Bretagne ou de Normandie pourrait nier le péril en voyant la race qui s'atrophie physiquement et intellectuellement? En ce qui concerne la traite des femmes et la prostitution, on oublie trop souvent que nous som-

mes le dernier pays à accepter encore une organisation périmée, qui permet chez nous un développement continu des maladies héréditaires et nous met à la Société des Nations en posture fort délicate.

Le vote des femmes, contrairement à ce que croient encore beaucoup de nos adversaires, ne doit pas être une substitution des activités féminines aux activités masculines, mais une collaboration complémentaire où chacun apportera ses qualités différentes, mais également nécessaires, permettant d'atteindre, pour le bien du Pays, un maximum de rendement. Toutes les femmes qui s'occupent de questions sociales sont convaincues de la nécessité de voter et il est peu d'hommes ayant collaboré avec elles dans les œuvres ou dans les commissions qui ne se rendent compte de l'apport inestimable qu'elles pourraient leur donner.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les réformes réalisées à l'étranger grâce au concours des femmes.

Mais nous pouvons affirmer sans crainte d'être démentie que c'est dans les pays où les femmes votent que la mortalité infantile est la plus basse (Nouvelle Zélande, Norvège), que dans tous les pays où elles peuvent s'occuper des affaires publiques, l'alcoolisme a diminué et la prostitution est sérieusement enravée.

Certains de nos adversaires veulent faire croire qu'en luttant contre l'alcoolisme les femmes ont la prétention de rendre la France puritaine et « sèche » comme les Etats-Unis.

Nous n'avons jamais eu cette intention. Et il y a une juste limite entre la faiblesse actuelle des pouvoirs publics pour des fléaux qui déciment la race et une rigidité qui n'est pas dans le caractère français.

Au point de vue du progrès social, nous croyons sans orgueil excessif, que nos qualités féminines et maternelles seraient un appoint précieux pour compléter et parfaire notre armature sociale; pour influencer aussi les services chargés de l'exécution de ces lois.

Ce sont encore des hommes seuls qui s'occupent à l'Assistance des agences d'enfants assistés. Ce sont encore des gendarmes qui font des enquêtes quand ces pauvres petits meurent en nourrice : ces exemples pris entre cent feront comprendre tout ce que nous entrevoions des modifications à faire dans les rouages administratifs comme dans les lois elles-mêmes.

LA FEMME PERDRA SON CHARME

Enfin, Messieurs, en ce qui concerne la femme, vos esprits latins craignent parfois qu'elle ne se masculinise en travaillant avec les hommes. Soyez donc rassurés. Les femmes fort nombreuses aujourd'hui dans les affaires sont restées tout aussi charmantes et les femmes étrangères ont prouvé qu'elles n'ont véritablement d'action en politique que si elles savent rester « femmes ». Voici ce qu'a écrit à ce sujet avec beaucoup d'humour, M. Cederborg, lorsqu'il était président du conseil municipal de Stockholm :

« Naturellement, nous, les hommes, en tant que seigneurs de la création, nous trouvons quelquefois que nos collègues du sexe féminin attachent trop d'importance aux détails et aux petits incidents et pas assez aux grandes lignes; qu'elles écoutent trop leur cœur, et pas assez leur raison. Mais il est bien possible que nous irions à l'autre extrême ou que tout au moins nous risquerions d'y aller, si nous ne les avions pas pour contrebalancer notre action.

« En conséquence, je crois que l'utilité de cette collaboration sera d'autant plus grande qu'elles garderont davantage leur caractère féminin, et qu'elles continueront à sentir, à penser et à agir comme des femmes ».

Ceci est tellement vrai qu'une de nos collègues, conseillère municipale de Bruxelles, nous avoua très simplement qu'elle ne s'était jamais occupée de ses robes que depuis qu'elle était conseillère municipale!

Espérons, Messieurs, que c'est là un résultat qui achèvera de gagner à notre cause tous les hommes et toutes les femmes!

LES FEMMES NE VEULENT PAS VOTER

C'est en effet là encore un des arguments que l'on nous oppose et que nous n'acceptons pas. Tout d'abord qui a tenté de consulter sérieusement les femmes à ce sujet? Les enquêtes de la presse ayant pour but d'amuser le public s'adressent généralement à une vedette de music-hall ou à une minidette prise au hasard. Croit-on que les vedettes masculines ou les petites marmittes seraient spécialement désignées pour faire connaître l'opinion avisée des hommes? Que n'essaiet-on d'enquêter dans un de ces coins de campagne où, aux prises avec les difficultés, les femmes savent ce que représente la force des droits politiques. Dans nos grandes villes y a dans la masse masculine une sorte de désaffection de l'action civique, une perte de confiance dans le suffrage universel. Hommes et femmes subissent l'influence de ce manque de confiance et de foi. C'est à nous de lutter contre ce courant dont notre pays peut souffrir.

Nous considérons en effet que le fait de voter n'est pas seulement un droit mais un devoir — devoir civique non seulement pour les hommes, mais pour les femmes.

Et nous nous sommes réjoui de voir le vote obligatoire lié au vote féminin, estimant précisément que le vote obligatoire ferait réfléchir tous les citoyens — hommes et femmes — sur leurs devoirs civiques et patriotiques.

Tout droit implique des devoirs. Et les femmes qui hésitent parfois à réclamer le vote en tant que droit, viennent à nous quand elles ont compris que la question se pose pour elles comme un devoir national, impliquant des responsabilités et des charges auxquelles, aucun Français, quel que soit son sexe, n'a le droit de se soustraire.

Nous avons, croyons-nous, répondu ici aux principaux arguments que l'on nous oppose généralement. Nous n'avons volontairement pas développé toutes les raisons que nous avons de vouloir voter :

Défense de nos droits économiques.

Réforme du code concernant l'incapacité de la femme mariée.

Choix des représentants dont dépend non seulement notre sort, mais celui de nos enfants : c'est de la politique étrangère que peut dépendre la paix ou la guerre, c'est-à-dire la vie de ceux que nous aimons — mari, frère et enfants.

Combien d'autres raisons pourrions-nous encore donner si nous ne craignons d'abuser de la patience de ceux qui nous lisent.

En fait, Messieurs, songez que « le saut dans l'inconnu » que certains d'entre vous redoutent est l'argument même que les partis conservateurs opposaient au suffrage universel des hommes en 1848.

Les républicains d'alors ont osé. Ont-ils eu tort?

Les progrès de la masse se font en raison de la confiance qui lui est faite.

Messieurs, faites confiance aux Françaises. Elles le méritent, et croyez qu'elles sauront témoigner leur reconnaissance à ceux qui auront défendu leur cause dans les moments difficiles et décisifs que nous traversons.

C. Brunschvicg

1932-18-03

n° 1013